



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONCOURS D'INFIRMIER DE L'ÉDUCATION NATIONALE Rapport du jury 2025

- Nombre de postes offerts : 13 sur la liste principale
- Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite : 109 (sur 153 inscrits)
- Nombre de candidats admissibles : 46 concours réservé
- Nombre d'admis : 13 sur liste principale et 10 sur liste complémentaire

Le taux de présence à l'épreuve écrite est de 71% (le taux de présence était de, 64,9% en 2024, 59.7% en 2023 et de 73.4 % en 2022).

Le jury était composé de 8 membres issus de la communauté éducative aux profils pluridisciplinaires : médecins scolaires, infirmiers conseillers techniques, chefs d'établissement (collège et lycée), attachés principaux d'administration. Cette diversité permet de croiser les regards et de générer de la complémentarité au regard de la démarche d'évaluation.

Pour cette session, deux commissions orales ont été constituées.

1/ L'épreuve d'admissibilité - 3h/coeff.1

Le sujet, s'il a été compris par la grande majorité des candidats, il faisait cependant appel à de bonnes connaissances des EPLE et du positionnement de l'infirmier(e) scolaire au regard de la protection de l'enfance.

La moyenne des notes s'est élevée à 14.47/20, la note la plus basse étant 2.25/20 et la note la plus haute 18/20

Les candidats ont présenté de bonnes connaissances cliniques, notamment la conduite à tenir en situation d'urgence mais l'inscription dans un contexte scolaire est souvent insuffisamment maîtrisée.

Dans de nombreuses copies, le positionnement est trop souvent centré sur l'infirmier(e) « soignant(e) » qui ne reflète pas les missions de l'EN.

Les candidats ne doivent pas hésiter à approfondir leurs connaissances sur les dispositifs, les missions, les textes législatifs... Les meilleures copies sont celles qui ont fait apparaître un argumentaire structuré et construit pour chacune des 2 questions et une bonne connaissance des acteurs de l'EPLE et des missions de l'infirmier(e) en milieu scolaire.

Il est conseillé d'éviter les réponses trop longues lorsqu'elles ne présentent pas des actions concrètes : il est important de transposer des connaissances générales au contexte scolaire et d'éviter des descriptions trop longues sur de connaissances sans lien direct avec la question posée, ainsi que des références aux textes trop nombreuses et inutiles alors même qu'elles ne servent pas l'argumentaire.

Le seuil d'admissibilité a été fixé à 12.5/20.

2/ L'épreuve orale d'admission -30 mn. /coeff.2

L'épreuve orale a été globalement réussie avec des candidats qui ont pu obtenir un 20/20

Quatre critères ont été retenus pour évaluer les candidats :

- La capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision (qualité de l'exposé et de l'expression orale, postures et attitudes adaptées)
- Les qualités relationnelles et organisationnelles (sens de l'accueil et capacité d'écoute, aptitude à travailler en équipe, réactivité et prise de recul, connaissance de la méthodologie de projet)
- La capacité à se projeter dans le métier d'infirmier en milieu scolaire (spécificité du public, enfant et adolescent, dispositifs d'inclusion scolaire, prise en compte du handicap dans le système scolaire)
- La connaissance des contexte institutionnel et partenarial (connaissance des acteurs et de leurs missions, fonctionnement d'un établissement scolaire, notion de secret professionnel)

Aussi :

- la présentation : les candidats ont 10 minutes maximum pour se présenter. Les présentations les plus réussies ont utilisé ce temps pour présenter le parcours professionnel et diplômant, en faisant ressortir les compétences transférables et les motivations pour devenir infirmier scolaire ; et parfois une hauteur de vue sur les défis actuels du métier.

- l'échange avec le jury : le candidat est interrogé sur sa présentation, son CV puis sur une diversité de thématique en lien avec l'actualité (handicap, protection de l'enfance, santé mentale, éducation à la vie affective, relationnelle sentimentale) mais aussi sur des mises en situation professionnelles rencontrées par l'infirmier scolaire; les connaissances réglementaires et du fonctionnement d'un EPLE sont aussi abordées; enfin il est aussi demandé aux candidats de se positionner en tant que futur fonctionnaire d'Etat de catégorie A.

Il est vivement recommandé aux candidats de développer leur motivation pour les missions de l'infirmière dans le contexte de l'EN, bien réviser les acteurs mobilisables, et la réglementation sur laquelle l'action de l'infirmière s'appuie, réviser le statut de la fonction publique, en ce sens rencontrer des infirmiers scolaires en poste pour consolider sa vision du métier de l'infirmière scolaire serait un plus"

Le seuil d'admission a été fixé à 15.75/20 pour la liste principale et à 13.07/20 pour la liste complémentaire.

Le président
Arnaud FLECHE